

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 21.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un novembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYARD – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 30 novembre 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



5. Finances : décision modificative n°2

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Un dossier de subvention pour la valorisation et la sauvegarde du patrimoine a été déposé auprès de la CEA par un habitant de Mundolsheim. Son projet de travaux ayant abouti, la commune de Mundolsheim s'est engagée par convention avec la CEA (délibération du 13/09/21) à abonder l'aide de la CEA, pour un montant d'environ 3 700,00 €.

Le budget primitif 2023 de la commune prévoit un crédit de 189 100,00 € à l'article 657358 pour la participation de la commune au fonctionnement du SIVU Ravel sur lequel est adossée l'école de Musiques Ravel.

Il y a lieu de prévoir le paiement d'un appel de fonds complémentaire aux communes qui s'élève, pour la commune de Mundolsheim à 14 285,56 €.

Enfin, il y a lieu de procéder à des ajustements des crédits d'investissement pour faire face à des dépenses non prévues initialement :

- Réfection des sanitaires, rafraichissement, et mise en place d'une rampe pour branchements informatiques au bâtiment du Climont,
- Diverses reprises sur le réseau d'éclairage public pour faire face à des pannes,
- Remplacement du moteur du portail de la gendarmerie.

Les crédits correspondants sont prélevés sur ceux prévus pour la réfection de la toiture du tennis qui ne seront pas dépensés en 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Prog	Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
D /6574-820 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé : valorisation du patrimoine	/		3 700,- €		
D/ 657358-311 Subv. de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	/		14 286,- €		
D/ 022-01 Dépenses imprévues	/	17 986,- €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		17 986,- €	17 986,- €		
D / 21534-814 Réseaux d'électrification EP	740		35 000,- €		
D / 21318-421 Autres bâtiments publics (CLSH)	217		30 000,- €		
D / 21318-111 Autres bâtiments publics (gendarmerie)	513		3 500,- €		
D / 21318-411 Autres bâtiments publics (tennis)	314	68 500,- €			
TOTAL INVESTISSEMENT		68 500,- €	68 500,- €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2023 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour
1 Abstention : Lydie MOUGEL

Mundolsheim, le 30 novembre 2023

Le Maire,




Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le



ID : 067-216703090-20231127-DEL20231127PV05-DE

